

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article750>



Adoption de la rÃ©forme du collÃ¨ge

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Textes -

Date de mise en ligne : lundi 13 avril 2015

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

<http://www.education.gouv.fr/cid87892/adoption-de-la-reforme-du-college-conseil-superieur-de-l-education-du-10-avril-2015.html>

Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) vient d'adopter à une large majorité (51 pour, 25 contre, 1 abstention) la réforme du collège. Avec ce vote, la refondation de l'école engagée depuis 2012 franchit une nouvelle étape importante. Alors que le constat sur l'aggravation au collège des difficultés scolaires est largement partagé, il était essentiel de revoir un cadre trop contraint pour que les enseignants puissent exercer dans meilleures conditions et pour favoriser la réussite de tous les élèves.

C'est pourquoi, la réforme s'attache à rassouder point par point les difficultés rencontrées aujourd'hui :

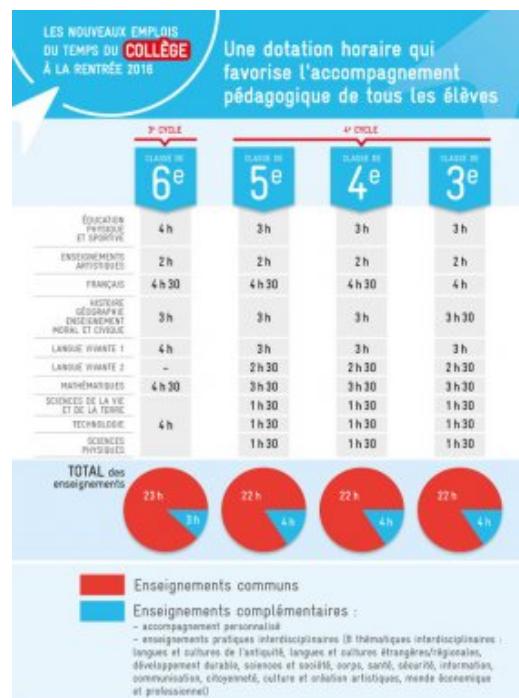
- **Nous renforçons la acquisition des savoirs fondamentaux** en combinant des apprentissages théoriques et pratiques, à travers un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques, de l'histoire ; une grille horaire qui ne préconise aucune matière ; et enfin des nouvelles pratiques pédagogiques, à travers les enseignements pratiques interdisciplinaires, pour que les élèves s'approprient mieux les connaissances.
- **Nous tenons compte des spécificités de chaque élève pour permettre à chacun de réussir**, à travers un accompagnement personnalisé de 3 heures en 6e, et d'au moins une heure en 5e, 4e, 3e. Des heures pour le travail en groupes à effectifs rattachés et des interventions conjointes de plusieurs enseignants sont garanties : ainsi pour un établissement de 500 élèves, ce sont 60 heures qui y sont dédiées. La réforme s'accompagne à cet effet de 4 000 équivalents temps plein.
- **Nous donnons aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel** : l'apprentissage des langues vivantes est renforcé avec l'enseignement de la LV1 dès le CP et de la LV2 dès la 5e. Au total, ce sont 54 heures supplémentaires qui sont consacrées à l'ensemble de la LV2 sur l'ensemble de la scolarité au collège.

La ministre a tenu, lors de son intervention devant le CSE, à remercier l'ensemble des partenaires et représentants car chacun a contribué à définir le cadre du collège en 2016.

La ministre a par ailleurs souligné que les discussions menées ces dernières semaines avaient permis d'apporter de vraies réponses, en assurant la stabilité des horaires disciplinaires et de trouver des réponses à certaines inquiétudes qui étaient exprimées sur les langues anciennes ou sur les langues vivantes.

La ministre a enfin rappelé que ce projet répondait aux orientations fixées début mars. Et de conclure : "C'est une réforme profondément pédagogique qui fait évoluer les pratiques pour que les élèves apprennent mieux et réussissent mieux. Une réforme qui fait confiance aux équipes enseignantes en leur donnant des marges de manœuvre pour mieux répondre aux besoins des élèves. Une réforme opérationnelle avec un plan de formation ambitieux qui va pouvoir s'engager et des ressources en cours de production pour que chaque acteur puisse la faire vivre et l'appliquer dans les établissements."

Adoption de la réforme du collège



[Télécharger l'infographie "Les nouveaux emplois du temps du collège"](#)